

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS D'HURIEL**  
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL  
**Réunion du 27 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Chazemais, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 20 septembre 2023

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 23

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., COFFIN D., DUMONTET B., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), DUNEAUD JL, VERMEZ N. (pouvoir à D. COFFIN), ANTONIOTTI L. (pouvoir à R. LAMY).

**Aide aux entreprises : demande de subvention de l'entreprise Cardonel**

Le Président indique que l'entreprise Cardonel, aujourd'hui implantée dans l'hôtel d'entreprises de La Chapelaude, souhaite se développer et construire sur les terrains de la ZAC de Souvol un bâtiment de 2 000 m<sup>2</sup> qui permettra de stocker ses matériaux et les machines qui sont actuellement entreposés à l'extérieur, et de créer des bureaux et vestiaires pour le personnel. Le coût des travaux immobiliers est de 764 074 € HT. Les instances du Département ont décidé d'octroyer une aide de 71 536 € soit 15 % de l'enveloppe subventionnable de 476 912 €.

La Communauté de Communes, signataire de la convention d'aide à l'immobilier des entreprises, est sollicitée pour une subvention de 20 % de l'aide accordée par le Département plafonnée à 5 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- ✓ d'accorder une subvention de 5 000 € à l'entreprise Cardonel pour son projet immobilier sur la ZAC de La Chapelaude,
- ✓ autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Pour copie conforme,  
Huriel, le 3 octobre 2023

Le Président,  
Jean-Elie CHABROL

